

# Délibération n°2017.00075

Sports - Fixation des tarifs de la piscine

Séance du 10 octobre 2017

.....  
**Département de la Seine et Marne**

**Arrondissement de Meaux**

**Canton de Mitry-Mory**

**Nombre de Conseillers Municipaux**

en exercice : 33

présents : 20

absents excusés représentés : 11

absents excusés non représenté : 2

.....

L'an deux mille dix-sept, le 10 octobre, le Conseil municipal, dûment convoqué le 04 octobre, s'est réuni à Salle Jacques Prévert - 20 rue Biesta à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

**PRESENTS :**

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, M. Luc MARION, M. Jacques DURIN, M. Gilbert TROUILLET, M. Jean-Pierre BONTOUX, M. Guy DARAGON, Mme Dominique DUIGOU, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, Mme Claire KAHN, M. Mohamed KACHOUR, Mme Julie MOREL, M. Sylvain BERNARD, M. Gérard GAUTHIER, M. Philippe LALOUE, Mme Dominique MANIERE, Mme Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, M. Laurent PRUGNEAU

**ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :**

Mme Laure GREUZAT donne pouvoir à M. Gilbert TROUILLET, M. Benoît PENEZ donne pouvoir à Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Naima BOUADLA donne pouvoir à M. Sylvain BERNARD, Mme Audrey MERET donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, M. Jean BOUGEARD donne pouvoir à M. Mohamed KACHOUR, M. Farid DJABALI donne pouvoir à M. Jacques DURIN, M. Vincent BOT donne pouvoir à M. Franck SUREAU, Mme Adeline TEULALE donne pouvoir à Mme Yannick REIS LAGARTO, M. Loris BOULOGNE donne pouvoir à M. Luc MARION, Mme Farida BEMOUSSA donne pouvoir à M. Philippe LALOUE, M. Sun-Lay TAN donne pouvoir à M. Laurent PRUGNEAU

**ABSENTS EXCUSÉS NON REPRÉSENTÉS :**

Mme Josiane MARCOUD, Mme Isabelle PEREIRA

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Gilbert TROUILLET

## Délibération n° 2017.00075

### Sports - Fixation des tarifs de la piscine

Le Conseil municipal

Sur le rapport et la proposition de Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire,

Vu la délibération n°2016.00057 portant adoption des nouveaux tarifs municipaux,

Considérant qu'il y a lieu de réaffirmer la volonté municipale de permettre à tous et à toutes l'accès à la piscine,

#### **DELIBERE** **A l'unanimité**

**DECIDE** la gratuité de l'accès à la piscine pour les catégories suivantes :

- Les Mitryens demandeurs d'emplois ou bénéficiaires du RSA et leurs enfants mineurs
- Les personnes porteuses de handicap
- Le personnel communal, sur le créneau du jeudi midi uniquement
- Les enfants de moins de 4 ans

**RAPPELLE** ainsi les tarifs pour l'accès à la piscine municipale, fixés de la façon suivante :

entrée adulte	2,49 €
carte de 10 entrées adulte	20,48 €
entrée enfant de moins de 4 ans	gratuit
entrée enfant	1,58 €
carte de 10 entrées enfant	11,54 €
entrée carte Mitry Jeunes*	1,58 €
entrée demandeur d'emplois ou bénéficiaire du RSA résidant à Mitry-Mory et leurs enfants mineurs*	gratuit
entrée personnel communal (le jeudi midi uniquement)	gratuit
entrée personne porteuse de handicap*	gratuit

carte annuelle d'entrées valable 1 an	46,63 €
---------------------------------------	---------

aqua gym	
pour adhérents Mitryens du Club Age d'or et de l'UNRPA*	gratuit
pour adhérents non-Mitryens du Club Age d'or et de l'UNRPA	20,48€/an

leçons collectives pour habitants de Mitry-Mory*	
carte de 10 leçons	20,80 €

Mise à disposition piscine	
MNS surveillant	11,91€/h
bassin	58,01€/h
bassin + MNS surveillant	69,82€/h
MNS enseignant	24,58€/h

Pour les collèges de Mitry-Mory, pour l'utilisation de trois créneaux, seuls deux sont facturés

Et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory



---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.